

SARL A3G INVEST
11 B Avenue Roger Salengro
51430 TINQUEUX

**Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la société A3G INVEST,
société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée**

Fait à Reims, le 3 décembre 2025.



Sébastien LEBRASSEUR
Commissaire aux comptes

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application de l'article L.223-43 du code de commerce et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 19 novembre 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la Doctrine Professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La société A3G INVEST clôture ses comptes au 31 décembre de chaque année.

Ces derniers comptes annuels ont été établis au 31 décembre 2024.

Les états financiers au 31 décembre 2024 font apparaître un chiffre d'affaires de 453 k€ contre 123 k€ à la clôture précédente.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 453 k€ contre 141 k€ à la clôture précédente.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 399 k€ contre 263 k€ à la clôture précédente.

Le résultat d'exploitation s'établit donc à 53 k€ contre - 121 k€ à la clôture précédente.

Le résultat financier s'élève à 75 k€ contre 5 k€ à la clôture précédente.



Le résultat comptable établi au 31 décembre 2024 est un bénéfice de 94 k€ contre 13 k€.

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2024 à 3 350 k€ contre 3 367 k€ à la clôture précédente.

Le total du bilan est de 4 259 k€ contre 3 938 k€ à la clôture précédente.

L'actif circulant est de 2 843 k€ dont 1 507 k€ de disponibilités.

L'actif immobilisé est de 1 417 k€ contre 1 152 k€ à la clôture précédente.

Une balance intermédiaire nous a été transmise.

La balance provisoire au 30 septembre 2025 permet de constater les éléments suivants.

Le chiffre d'affaires provisoire sur les 9 premiers mois de l'exercice s'élève à 347 k€.

Les produits d'exploitation provisoires s'élèvent à 349 k€.

Les charges d'exploitation provisoires à 230 K€.

Le résultat provisoire hors dotations ressort pour les 9 premiers mois de l'exercice à 173 k€.

L'analyse de celle-ci n'appelle pas de commentaire de notre part pouvant remettre en cause la valeur des capitaux propres au moins égale au capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, nous n'avons pas de remarque particulière à formuler.

Nous nous sommes assuré que les obligations liées à la transformation envisagées de votre société en société par actions simplifiée (S.A.S.) sont satisfaites.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la Doctrine Professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.



Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Les capitaux propres au 31 décembre 2024 s'élèvent à 3 350 k€ pour un capital de 1 212 k€.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Reims, le 3 décembre 2025.



AUDEXCO ENTREPRISES

Sébastien LEBRASSEUR
Commissaire aux Comptes

